

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 29 SEPTEMBRE 2022****ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE  
LA PARCELLE V N° 209 D'UNE SURFACE DE 32,83 M<sup>2</sup> SISE  
16 RUE EMILE GLAY APPARTENANT A MADAME SIMOES  
ET MONSIEUR JEUDY****RAPPORT**

Une parcelle de 32,83 m<sup>2</sup> située 16 rue Emile Glay à Antony appartenant à Madame SIMOES et Monsieur JEUDY fait partie de fait de la voirie communale.

La Commune doit donc l'acquérir pour régulariser la situation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition à Madame SIMOES et Monsieur JEUDY de la parcelle cadastrée V n° 209 au prix de 2 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 Septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Septembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme VERET, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, M. ARJONA, M. PEGORIER, Mme ENAME, Mme ZAMBARDJOURI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme ASCHEHOUG, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SCHLIENGER	à	Mme PRECETTI	M. LEGRAND	à M. ARJONA
Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à	M. COLIN	Mme FAURET	à Mme SANSY
Mme BERTHIER	à	M. GOULETTE	Mme EL MEZOUE	à M. SENANT
Mme RAFIK	à	M. BENSABAT	Mme LAJEUNIE	à M. HOBEIKA

**Conseillère absente :** Mme SALL

M. COURDESSES est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

48 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET: ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE V n° 209  
D'UNE SURFACE DE 32,83 M<sup>2</sup> SISE 16 RUE EMILE GLAY, APPARTENANT A  
MADAME SIMOES ET MONSIEUR JEUDY**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le plan de situation ;

Vu l'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 19 juillet 2022 ;

Vu l'accord sur le prix en date du 16 août 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux ;

CONSIDERANT que la parcelle V n° 209 d'une surface de 32,83 m<sup>2</sup> sise 16 rue Emile Glay fait, à ce jour, partie de la voirie communale ;

CONSIDERANT que cette acquisition est donc une régularisation ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er : Approuve l'acquisition à Madame Sabrina SIMOES et Monsieur Mathieu JEUDY de la parcelle V n° 209 d'une surface de 32,83 m<sup>2</sup> sise 16 rue Emile Glay, au prix de 2 000 € (deux mille euros).

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire

